



INVERSIONS DE CARRIÈRE ÉPILOGUE

COMMUNIQUÉ :

► FO JUSTICE IDENTIFIE LE PROBLÈME ET GAGNE SES PROCÉDURES

Pour rappel, **FO Justice** est à l'origine de plusieurs procédures contentieuses, suite aux inversions de carrière dont ont été victimes les agents détenteurs du 4^{ème} échelon du grade de Brigadier lors de la fusion des grades de mars 2022.

Pour rappel également, seules les procédures initiées par **FO Justice** ont été gagnées devant la Justice administrative.

Ce sont donc uniquement ces procédures et la détermination de **FO Justice** qui ont contraint l'administration à proposer un protocole transactionnel afin de rétablir les agents lésés dans leurs droits.

Ce protocole, minutieusement étudié et négocié par **FO Justice**, permet de dédommager les agents concernés à hauteur du préjudice subi, tant sur le volet financier que celui de la reconstruction de carrière, et ce, **dans un délai bien plus rapide qu'une procédure contentieuse individuelle.**

Nous rappelons que le choix d'accepter ou non ce protocole appartient à chacun et vous renvoyons vers nos communications :

Du 11 décembre 2025



Et du 30 mars 2026



► Pour vous en rappeler les modalités précises.

.../...

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS

► L'ADMINISTRATION EST CONTRAINTE DE S'EXÉCUTER

Le 26 mai 2026, les agents concernés par l'inversion de carrière ont été destinataires d'un courriel du pôle contentieux de la DGAP. Ce courriel les informe qu'ils sont potentiellement concernés et les invite à se manifester par retour de mail afin qu'il soit procédé à un examen de leur situation individuelle en vue de la proposition du protocole.

Si vous êtes destinataires de ce courriel, **FO Justice** vous encourage à y répondre sans délai en respectant ces consignes :

- Acter votre volonté d'examen individuel
- Exiger un accusé de lecture et de réception
- Conserver une copie de votre courriel de réponse
- Procéder à cette transmission avant le 11 septembre 2026

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants FO Justice pour être accompagné.

Ensuite, si les services de la DGAP confirment votre éligibilité, un protocole vous sera proposé. Vous serez alors en mesure, **soit de l'accepter, soit de le refuser** et de vous orienter vers une procédure contentieuse individuelle.

► **FO Justice pourra alors vous accompagner dans cette démarche !**

► FO JUSTICE ALERTE ET EXIGE DES GARANTIES

Si vous pensez être concerné par l'inversion de carrière et n'avez pas reçu le courriel, nous vous invitons à vous rapprocher sans délai de vos représentants **FO Justice**. Ces derniers vérifieront votre situation et vous accompagneront, le cas échéant, dans les démarches à engager.

► **Par ailleurs, FO Justice exhorte la DGAP à respecter ses engagements, à savoir :**

- Contacter les agents concernés au moyen d'un courrier postal. Tous n'ont pas la possibilité matérielle ou une position administrative leur permettant d'accéder à leur boîte mail professionnelle.
- Prioriser les agents faisant valoir leurs droits à la retraite au 1^{er} juillet 2026 afin qu'ils ne soient pas exclus.

FO JUSTICE PORTE SEUL CE DOSSIER DEPUIS 2022 !

FO JUSTICE NE LÂCHERA RIEN JUSQU'À RÉPARATION DU PRÉJUDICE !

LA DÉFENSE DE VOS DROITS NE SE NÉGOCIE PAS !